

Pour des bâtiments plus durables grâce à une ambitieuse politique de rénovation

Déclaration du groupe de la Coopération

Nous sommes tous convaincus que l'habitat, qu'il s'agisse du logement, des bureaux, des locaux commerciaux ou des bâtiments publics, qui représentent 25 % des émissions de gaz à effet de serre, doit être considéré comme une priorité pour l'atteinte de la neutralité carbone à l'horizon 2050.

Mais la manière d'y arriver n'est pas simple et a fait l'objet d'importants débats au sein de notre Commission.

On touche en effet à un secteur sensible.

Tout d'abord, on s'inscrit dans la durée : on construit pour des décennies et il faut donc de la visibilité tant pour les particuliers que pour les entreprises, pour lesquelles c'est un outil de travail.

Dans ce contexte, nous ne pouvons que souscrire aux préconisations qui plaident pour une stabilité des normes, des calendriers et des possibilités de subvention.

Le logement ou l'habitat au sens plus large est un lieu où l'on vit, travaille, vient se former, se soigner. Il faut donc qu'il reste accessible. C'est une dimension à prendre en compte dans une approche d'une rénovation thermique qui doit être globale pour être efficace.

Enfin, en matière d'investissements, les coûts sont significatifs et ne peuvent se faire que dans le cadre d'un projet personnel ou professionnel à moyen terme.

Ces différentes dimensions ont alimenté les débats nourris que nous avons eus, au sein de la Commission, entre obligation, seule de nature à permettre de respecter objectifs et délais, et incitation qui permet de mieux intégrer ces différentes contraintes.

Si naturellement nous étions dans une approche plus incitative, permettant à chacun de prendre ses responsabilités et surtout de devenir acteur de ces transitions en les faisant siennes, nous nous sommes ralliés à l'obligation conditionnée de la préconisation n° 10.

Car, ne nous y trompons pas, une obligation n'est acceptable, socialement, économiquement et techniquement que si elle est accompagnée pour tous et dans la durée.

Nous regrettons toutefois que nous restions dans une approche qui sépare les plus modestes qui ont besoin d'un accompagnement très fort et ceux dont on ne prend sans doute pas assez en compte les difficultés qu'ils rencontreront par une absence d'accompagnement.

Si nous voulons aller loin, dans des délais courts, il faut en faire un objectif clair accompagné des moyens adaptés et pas seulement financiers.

Réduire les émissions d'un des principaux secteurs consommateur d'énergies fossiles et émetteur de gaz à effet de serre aurait mérité, du fait des montants infiniment supérieurs en jeu, un traitement plus ambitieux en matière de priorité de la nation et de financement.

Toutefois, parce que la décarbonation du secteur des bâtiments est un prérequis pour atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et que des orientations claires ont été définies et des équilibres trouvés dans le présent avis, le groupe de la Coopération l'a voté favorablement.